



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-03-2026 /

Dossier complet le : 17-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014002/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques cohabitant avec une activité ovine sur la commune Saint-Cernin-de-Labarde (24385)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OS-PVSOL1-001

Raison sociale

OS-PVSOL1-001

N° SIRET

93011580300015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUIROUS

Prénom(s)

Thomas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur la commune de Saint-Cernin-de-Labarde (24560), dans le département de la Dordogne, sur des parcelles d'une surface totale de 32 ha, dont 14 ha seront consacrées pour le projet. Le projet consiste à l'installation d'ombrières agrivoltaïques visant à assurer une protection aux animaux d'élevage sur le site. L'installation permet une synergie directe entre le maintien de la vocation pastorale du site et la production d'énergie décarbonnée d'une puissance de 9 MWc. Les panneaux seront situés à 1,80 mètre de hauteur au point bas, avec 7 mètres d'interang. L'installation permettra une libre circulation des animaux et des engins agricoles, et garantira un champ de vision dégagé pour l'observation des animaux par l'exploitant agricole, apportant un confort thermique du cheptel (zones d'ombrage et abri contre les intempéries) et la pérennité du couvert végétal. L'installation sera raccordée au poste source électrique de Bergerac par une liaison électrique enterrée. Aucun travaux de démolition n'est prévu sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans la logique et la continuité de la stratégie européenne et gouvernementale de décarbonation, en produisant une électricité verte et locale, renforçant ainsi notre souveraineté énergétique (SRADDET). Le projet contribue aux objectifs de la loi résilience climat et d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit, d'autre part, d'apporter un service à l'activité agricole du territoire en apportant une protection pour les animaux d'élevage ainsi qu'à la production végétale du site. L'ombrière agrivoltaïque permet à la fois d'améliorer le bien-être animal et donc la qualité de production mais également d'optimiser la production de fourrage en réduisant le stress thermique et l'évapotranspiration. L'utilisation d'ombrière allonge la durée de production de fourrage lors des périodes sèches ainsi que la qualité de celui-ci. Enfin, le projet contribue également au développement économique du territoire à plusieurs titres : - En créant de l'activité pour les entreprises du territoire ; - En générant des taxes pour le territoire (département, EPCI, commune) ; - En fournissant un loyer au propriétaire du terrain et une indemnité pour l'exploitant agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de l'installation, des lors que toutes les autorisations administratives seront obtenues, se déroulera en plusieurs phases : - Ensemencement de la prairie sur les parcelles et plantation des aménagements paysagers, - Aménagement des accès au parc et des pistes d'accès SDIS, - Sécurisation du site avec l'implantation de clôtures et portails, - Aménagement d'une base vie temporaire et installation de la réserve incendie (120m³), - Aménagement des fondations des locaux techniques (poste de transformation et de livraison). - Installation des pieux battus et des structures portant les panneaux photovoltaïques, - Pose des modules photovoltaïques, - Branchements électriques et pose des câbles enterrés, - Pose des locaux techniques, - Raccordement et mise en service de l'installation, - Reprise des sols dans les zones impactées par les travaux et reensemencement de la prairie. La durée des travaux prévue est la suivante : - Pour l'installation de l'unité de production solaire, les travaux dureront environ 8 mois. - Pour la liaison enterrée de raccordement, les travaux sont évalués à 6 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant la phase d'exploitation, les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité qui est injectée dans le réseau de distribution d'Enedis. L'activité d'exploitation de l'installation consiste à mener un suivi de la production et du bon fonctionnement des installations à distance, et à assurer une maintenance régulière des installations sur le site. Cette activité n'entraîne donc que quelques passages en véhicule léger sur le site chaque année. Les risques en matière de circulation ainsi que les perturbations pour l'environnement du site sont donc très limités. Le site est clôturé et n'est accessible qu'aux personnes autorisées. Le site est également sous surveillance vidéo. À l'issue de la période de l'exploitation, l'ensemble des installations sont démantelées : - L'ensemble des équipements électriques sont démontés, - Les modules photovoltaïques et les structures sont démontés, - Les pieux battus sont retirés, - Les câbles enterrés sont retirés et les tranchées refermées, - Les pistes d'accès sont démantelées et le terrain est remis à son état initial. L'ensemble des matériaux est pris en charge par des entreprises spécialisées pour le recyclage et le traitement des déchets résiduels.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain cloturee puissance installée Surface totale du terrain point bas espacement inter-rangee point haut	(14, hectares) (9, MWc) (32, hectares) (1,20, metres) (7, metres) (2,83, metres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Un pre-diagnostic ecologique a ete realise, le rapport de l'etude est disponible en annexe du present CERFA. Le site d'etude n'est concerne par aucune ZNIEFF de type 1 ou de type 2. Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont la friche Calcaire de la becquerie et la friche calcaire du calcadou qui se trouvent respectivement a 1,6 km et 2 km a l'Ouest et au Sud du site. Une ZNIEFF de type II se
En zone de montagne ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas situee en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recense dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe sur une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas concerne par un PNR. Le plus proche se situe a plus de 70 km du site d'etude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Aucun plan de prévention du bruit n'est en cours d'élaboration ni même connu dans cette commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun site, patrimoine remarquable ou monument historique n'est à déplorer à proximité du site. Le monument historique le plus proche est à 1,6 km à Sud du site d'étude (Annexe 9) qui est le Manoir de l'Aubespain.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par une Zone Humide d'importance Majeure (ZHM), ni par une zone Ramsar.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Saint Cernin de Labarde ne bénéficie pas d'un plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRi ou PPRNi). Sur la bdd BASOL, aucun risque de remontée de nappe ou d'exposition au retrait-gonflement
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la base de données BASOL, au sein de l'aire d'étude, il n'est pas fait mention de la présence d'un site classé "Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)"
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas situé dans une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'existe pas de captage AEP faisant l'objet de périmètre de protection à proximité du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de sites inscrits, classés ou sites patrimoniaux remarquables.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La site d'etude n'intercepte pas de site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le FR7401124 " Bassin de Gouzon " a 4,5 km au Nord-Est de l'aire d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	La zone d'etude n'est concernee par aucun perimetre de sites inscrits, classes ou sites patrimoniaux remarquables. Le site classe le plus proche est a 3.5 Km a l'Ouest du site d'etude(Annexe 12)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de production d'énergie solaire par panneaux photovoltaïque ne nécessite pas de prélèvements d'eau pour son fonctionnement. A noter qu'une réserve d'eau de 120 m3 permettant la défense contre le risque incendie est prévue. L'approvisionnement en eau sera réalisé via le réseau public, sans avoir besoin de prélever dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet de centrale solaire photovoltaïque n'a pas de fondation profonde. Aucun effet sur les eaux souterraines n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La phase de travaux prévue sera conduite en optimisant la gestion des matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux, le projet épousera au maximum la topographie en maintenant un équilibre entre le déblais et le remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne sera prélevé pour le bon fonctionnement de l'unité de production.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de changement concernant la gestion de l'alimentation en eau potable ni d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de changement concernant la gestion de l'alimentation en eau potable ni d'assainissement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La site d'etude n'intercepte pas de site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le FR7401124 " Bassin de Gouzon " a 4,5 km au Nord-Est de l'aire d'etude. Le pre-diagnostic n'a identifié ni habitat d'interet communautaire ni espece cible de ces sites sur l'emprise du terrain. Les mesures d'evitement et de reduction permettront d'ecarter toute incidence significative au regard des objectif de conservation des sites Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implementera sur une surface approximative de 32 ha en zone A du PLU. Environ 14 ha seront aménagés et clôturés dans le cadre du projet. Ce projet étant imbriqué parfaitement dans une démarche agrivoltaïque, la parcelle continuera à exercer son rôle d'espace agricole et d'activité ovicole. Aucune perte d'espace agricole n'est à considérer dans ce projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas exposé à des risques technologiques identifiés. Les équipements photovoltaïques et les postes électriques présentent un niveau de risque limité, car ils reposent sur des technologies maîtrisées et ne recourent pas à des substances dangereuses. Par ailleurs, le projet respectera l'ensemble des normes de sécurité en vigueur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La principale source potentielle de nuisance et de pollutions est liée à la phase chantier et aux rejets atmosphériques des engins. L'enjeu reste faible compte tenu de la taille et de la nature du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La principale source potentielle de nuisance et de pollutions est liée à la phase chantier et aux rejets atmosphériques des engins. L'enjeu reste faible compte tenu de la taille et de la nature du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'enjeu reste très faible compte tenu de la taille et de la nature même du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Pendant la phase de travaux, plusieurs engins de chantier et camions sont a prévoir. Ensuite, pendant la phase d'exploitation, seuls des vehicules pour l'entretiens, la maintenance et la securite seront de passage.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La source de bruit sera limitee a la phase de chantier. Le chantier aura lieu en periode diurne, hors periode de reproduction et de nidification.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne pas les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas d'eclairage nocturne, que ce soit pendant la construction, durant la phase d'exploitation. et lors de son demantellement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par les emissions lumineuse
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase de chantier, le transport des equipements techniques, des structures associees et l'utilisation d'engins de chantier, comme pour tout projet de construction. En phase d'exploitation, ce projet de production d'energie decarbone contribuera a la reduction des emissions de CO2 du mix energetique francais.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas d'effluents. En phase chantier, un système autonome de sanitaire sera installé. Des kits anti-pollution seront également disponibles sur le site du chantier afin d'intervenir très rapidement en cas de pollution (déversement accidentel de liquide de type huile, eau, alcools, etc).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas de déchets. La gestion des déchets du chantier se fera dans le respect de la réglementation. Tous les déchets produits sur le chantier seront stockés dans des bennes dédiées à chaque type de déchets et évacués par des sociétés spécialisées. Aucun brûlage (même de déchets verts) ne sera autorisé sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La liaison au poste électrique RTE sera enterrée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est implanté dans la continuité d'une stratégie agri-voltaïsme permettant le maintien de l'activité principale. Les 13,50 ha permettront une retombée économique directe pour la commune lui permettant de stimuler son activité communale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets mentionnés à l'article R.214-6 du code de l'environnement, ainsi que des études d'impacts et des avis de l'autorité environnementale rendus publics au cours des trois dernières années, a été menée dans un rayon de 5 km autour du projet. Il n'en ressort aucun projet susceptible de générer des effets cumulés avec le présent projet de production d'énergie décarbonnée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne se situe pas a proximite d'une frontiere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le SDIS 24 sera rencontre dans le cadre de l'elaboration du projet. La presente demande de cas par cas a fait l'objet d'un pre-diagnostic avec un bureau d'etude externe permettant d'adapter le projet aux retours de cette etude. Les mares (habitas potentiels de reproduction des amphibiens), les haies arborees et arbustives (zone de nidification et couloir de chasse et transit pour les chiropteres) seront evitees. Aucune zone humide botanique n'a ete observee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures d'evitement, de reduction et de suivi sont proposees pour ce projet -
Prevention des rejets en phase chantier. - Absence totale d'utilisation de produit phytosanitaire. - Limiter les installation de chantier et les zones de circulation des engins. - Preoccupation contre les risques de pollution accidentelle ou chronique des sols (kit anti pollution). - Limiter l'emission de poussiere. - Gestion du risque accidentel en phase de chantier (construction et demantelement). - Preservation de la trame noire avec un plan de gestion permettant de limiter la pollution lumineuse la nuit - Mise en place d'une cloture permettant la libre circulation de la petite faune (maille large) - integration paysagere avec le maintien des haies arbustives en limite parcellaire - Dispositif de lutte contre les especes exotique envahissantes. - Mise en place de dispositif de lutte contre le risque incendie (bache a eau, piste perimetrale, acces pompier 24/24, astreinte 24/24 et capacite d'intervention rapide, zone de retournement camion, dispositif d'arret d'urgence). - Mise en place d'un management environnemental du chantier. - Suivi environnemental regulier du site en phase d'exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche de moindre impact, privilégiant systématiquement l'évitement des enjeux écologiques identifiés. S'appuyant sur un pré-diagnostic écologique externe, l'implantation a été affinée pour garantir une absence totale d'emprise sur les zones à forte valeur biologique (mares, haies bocagères) et préserver les corridors de déplacement des taxons cibles (amphibiens, avifaune, chiroptères). Le projet se définit par une réversibilité technique intégrale et l'absence de terrassements lourds, garantissant l'intégrité structurelle des sols. Le maintien de l'activité pastorale sous les structures assure une continuité de l'usage agricole sans rupture de vocation du terrain. Enfin, la sécurité publique est anticipée : les prescriptions du SDIS 24 sont intégrées (bandes débroussaillées, accessibilité, réserves

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DESNOYERS

Prénom Florian

Qualité du signataire Chef de projet

À Floirac

Fait le 19-02-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)